

l'escalade de la violence dans ce pays, M. Clark a déclaré : "Il s'agit avant tout de prendre des mesures efficaces et de coordonner nos initiatives avec celles d'autres pays."<sup>5</sup>

Par suite de l'attaque menée en juin 1985 par l'Afrique du Sud contre les bureaux de l'ANC au Botswana, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ce qui suit :

"Le Canada déplore la violence, quels qu'en soient les auteurs, et appuie le changement pacifique en Afrique du Sud. Le Canada condamne donc ce nouvel acte de violence commis par l'Afrique du Sud au-delà de ses frontières et exhorte ce pays à respecter la souveraineté et l'indépendance de ses voisins."<sup>6</sup>

Le 6 juillet 1985, le gouvernement a réagi à ce qui se passait en Afrique du Sud en annonçant une nouvelle série de mesures, dont les suivantes : renforcer l'application du code de conduite; veiller plus strictement au respect de l'embargo décrété en 1977 par l'ONU sur les exportations d'armes; accepter l'embargo volontaire décrété en 1984 par le Conseil de sécurité sur les armes vendues par l'Afrique du Sud; mettre fin aux derniers programmes gouvernementaux favorisant le commerce et les investissements en Afrique du Sud; par voix de consultation, dissuader les institutions financières canadiennes de vendre les kruggerands. M. Clark a également annoncé que les fonds réservés aux programmes d'éducation et de formation destinés aux Noirs en Afrique du Sud et au Canada seraient augmentés. Il a signalé que la révision de la politique canadienne annoncée plus tôt dans l'année se poursuivrait. Enfin, M. Clark a ajouté que

"Si le gouvernement de l'Afrique du Sud continue à agir de façon timide et craintive à chaque étape, et s'il continue à réprimer l'opposition non violente, même les plus modérés pourraient perdre patience et être poussés à la violence. Il vaudrait beaucoup mieux permettre à tous les Sud-Africains de participer pleinement et dès maintenant aux affaires de leur pays. Il vaudrait beaucoup mieux reconstruire les liens avec d'autres pays."<sup>7</sup>

<sup>5</sup> Débats de la Chambre des communes, 15 avril 1985, p. 3716.

<sup>6</sup> MAE, Communiqué, 85/82, 14 juin 1985.

<sup>7</sup> MAE, Déclarations et discours, 85/37, 6 juillet 1985.